

PREFECTURE DE LOIR-ET-CHER

*DIRECTION DE LA REGLEMENTATION
ET DES LIBERTES PUBLIQUES*

*BUREAU DES ELECTIONS
ET DE LA REGLEMENTATION GENERALE*

ARRÊTE

n° 2009-350 - Mf

fixant le calendrier 2010 des appels à la générosité publique

Le Préfet de Loir-et-Cher,

VU les articles L2212-2 et L2215-1 du code général des collectivités territoriales ;

VU la loi du 1er juillet 1901, modifiée, relative au contrat d'association ;

VU la loi n° 91-772 du 7 août 1991, modifiée, relative au congé de représentation en faveur des associations et des mutuelles et au contrôle des comptes des organismes faisant appel à la générosité publique ;

VU le décret n° 92-1011 du 17 septembre 1992, modifié, relatif au contrôle des comptes des organismes faisant appel à la générosité publique ;

VU la circulaire n° NOR/IOC/D/09/28183/V du Ministre de l'Intérieur, de l'Outre-Mer et des Collectivités territoriales en date du 9 décembre 2009, relative au calendrier fixant la liste des journées nationales d'appel à la générosité publique pour l'année 2010 ;

SUR la proposition de monsieur le Secrétaire général de la préfecture ;

ARRETE

Article 1er - Le calendrier des journées nationales d'appel à la générosité publique pour l'année 2010 est fixé ainsi qu'il suit :

Mercredi 20 janvier au dimanche 14 février	Campagne de solidarité et de citoyenneté La jeunesse au plein air avec quête le 24 janvier
Samedi 30 janvier et dimanche 31 janvier	Journées mondiales des lépreux avec quête les 30 et 31 janvier
Lundi 25 janvier au dimanche 31 janvier	Journées contre la lèpre Avec quête les 30 et 31 janvier
Lundi 8 mars au dimanche 14 mars	Campagne nationale de lutte contre le cancer avec quête les 13 et 14 mars
Lundi 8 mars au dimanche 14 mars	Campagne du Neurodon
Lundi 15 mars au dimanche 21 mars	Semaine nationale des personnes handicapées physiques avec quête les 20 et 21 mars
Lundi 15 mars au dimanche 21 mars	Semaine nationale de lutte contre le cancer
Lundi 22 mars au dimanche 4 avril	Journées SIDACTION « Ensemble contre le sida » avec quête pendant toute la période
Dimanche 2 mai au dimanche 9 mai	Campagne de l'œuvre nationale du Bleuet de France avec quête durant toute la période
Lundi 3 mai au dimanche 16 mai	Quinzaine de l'Ecole publique avec quête le 16 mai
Lundi 24 mai au dimanche 30 mai	Semaine nationale de la famille avec quête le 30 mai
Lundi 31 mai au dimanche 6 juin	Campagne nationale "enfants et santé"
Lundi 31 mai au dimanche 13 juin	Aide au départ en vacances des enfants et des jeunes (UFCV) avec quête les 12 et 13 juin
Samedi 5 juin au vendredi 11 juin	Campagne nationale de la Croix-Rouge Française Avec quête durant toute la période
Samedi 12 juin et dimanche 13 juin	Maladies orphelines avec quête les 12 et 13 juin
Mardi 13 et mercredi 14 juillet	Fondation Maréchal de Lattre avec quête les 13 et 14 juillet
Lundi 20 au dimanche 26 septembre	Semaine nationale du cœur 2009 avec quête les 25 et 26 septembre
Samedi 18 au mardi 21 septembre	Sensibilisation du public à la maladie D'Alzheimer Avec quête durant toute la période
Dimanche 26 septembre au dimanche 3 octobre	Journées nationales des associations des personnes des aveugles et des malvoyants Avec quête les 2 et 3 octobre

Lundi 4 octobre au dimanche 10 octobre	Journées de solidarité de l'U.N.A.P.E.I
Lundi 18 octobre au dimanche 24 octobre	Semaine bleue des retraités et personnes âgées
Lundi 1^{er} novembre	Journée nationale des sépultures des « Morts pour la France » Avec quête
Mardi 2 novembre au jeudi 11 novembre	Campagne de l'œuvre nationale du Bleuets de France avec quête durant toute la période
Samedi 13 novembre et dimanche 14 novembre	Journées nationales du Secours Catholique Avec quête les 13 et 14 novembre
Lundi 15 novembre au dimanche 28 novembre	Campagne contre les maladies respiratoires avec quête les 21 et 28 novembre
Samedi 28 novembre au samedi 5 décembre	Journée mondiale de lutte contre le SIDA de SIDACTION Avec quête durant toute la période
Mercredi 1^{er} décembre	Journée mondiale de lutte contre le SIDA de l'Association AIDES Avec quête
Vendredi 3 décembre au dimanche 12 décembre	Téléthon Avec quête les 4 et 5 décembre

Article 2 : Seuls les œuvres et organismes désignés par les départements ministériels qui exercent sur eux un pouvoir de tutelle peuvent être autorisés à participer aux opérations de collecte dans le cadre des journées nationales qui leur sont dévolues. Les quêtes ne peuvent avoir lieu qu'aux dates prévues à l'article 1er ci-dessus.

Article 3 : Sont toutefois autorisées les quêtes effectuées la veille du jour fixé à cet effet par le calendrier déterminé à l'article 1er ci-dessus, lorsque ce jour est un dimanche.

Article 4 : Les personnes habilitées à quêter doivent porter, d'une façon ostensible, une carte indiquant l'œuvre au profit de laquelle elles collectent des fonds et la date de la quête. Cette carte n'est valable que pour la durée de la quête autorisée; elle doit être visée par le préfet.

Article 5 : Monsieur le Secrétaire général de la préfecture et mesdames et messieurs les Maires du département sont chargés de l'exécution du présent arrêté dont copie sera insérée au recueil des actes administratifs de la préfecture.



BLOIS, le 16 DEC. 2009

Pour le Préfet
Le Secrétaire Général,

Philippe Le Moing
Philippe LE MOING-SURZUR